



LFG Ligue de Football de la Guyane

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football - Membre de la CON.CA.CAF

Commission Régionale Médicale

PV 07 du 25 septembre 2025 saison 2025-2026

Début de séance à 18h30

Présent.e.s :

- Docteur David GONDELE-IPUNGU
- Anastasie LEDU-KALALA
- Judes AGATHON

Absent.e.s excusé.e.s :

- Guy Grégory PREVOT
- Docteur Éric HOUNHOU-IGAN
- Malika ADELSON
- Docteur Arthur DEROURE-CORTE
- Angie PROPHETE
- Sandrine ASDRUBAL

Ordre du jour :

1. Examen des dossiers médicaux des arbitres et de surclassement

1/ Examen des dossiers médicaux des arbitres et de surclassement

2 dossiers de surclassement et 8 dossiers médicaux d'arbitres ont été présentés

	NOM	PRENOM	DDN	DOSSIER	DECISION
1	BESINI	GELINA	24/01/10	SUR	ACCEPTE
2	GUILLAUME	RICARDO	31/12/04	DMA	ACCEPTE
3	SJONKO	CHARINO	12/08/05	DMA	ACCEPTE
4	PENSA	MENGALVIO	24/11/07	DMA	ACCEPTE

Remarques de la commission

L'examen ophtalmologiste est obligatoire pour le 1^{er} DMA puis à partir de 35 ans tous les 5 ans.

L'examen ophtalmologiste est valable 5 ans à compter de sa date de réalisation.

La commission décide que l'absence d'examen ophtalmologiste ne sera pas bloquant cette saison 2025-2026 mais le conseille fortement dans la mesure où il est possible de le faire.

La commission rappelle **l'importance de bien noter les coordonnées téléphoniques personnelles** des arbitres et des joueuses ou joueurs en plus de leur club d'appartenance pour être joint.e.s le cas échéant par la Commission Régionale Médicale.

La commission rappelle également l'importance pour les arbitres et joueurs **de répondre avec sincérité aux questionnaires médicaux**.

La commission n'a malheureusement pas pu valider le surclassement de quelques joueuses ou joueurs en raison de l'absence de signature et cachet de leur club.

La commission rappelle que les formulaires transmis doivent être dûment remplis et signés le cas échéant par la joueuse ou le joueur, l'arbitre, les personnels médicaux habilités, les responsables légaux pour les mineurs. Enfin l'ensemble doit être transmis sous pli cacheté avec les informations suivantes : NOM, Prénom, Type de dossier, Club d'appartenance.

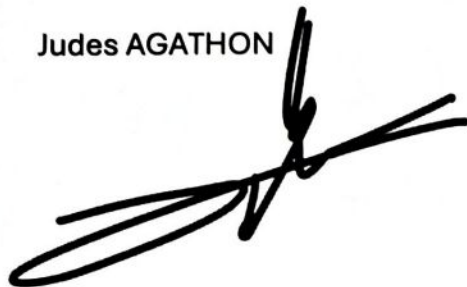
La commission a traité quelques dossiers médicaux d'arbitres, de joueuses et joueurs qui n'avaient pas de licence en cours de validité pour la saison 2025-2026.

La prochaine réunion se tiendra au mois d'octobre 2025.

Clôture de la séance à 20h30

Secrétaire de séance

Judes AGATHON

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes.

Président de séance

Dr David GONDELE-IPUNGU

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, looped initial 'D' and a more complex, stylized second part.